



## NOTE AUX PARENTS

Comme tous les ans, l'école maternelle organise son carnaval:

**Le Jeudi 5 avril,  
Les familles fournissent les déguisements, le thème est libre.**

A l'occasion de ce dernier, 2 défilés auront lieu dans la journée :

- **Un premier défilé** regroupera les enfants de **Petite section**. Le cortège partira à **10 h** de l'école maternelle et fera le tour du groupe scolaire. **Les enfants arriveront déguisés dès le matin, avec le déguisement par-dessus les vêtements** (pour pouvoir les enlever à 11h30).
- **Un second défilé** regroupant les **Moyennes et les Grandes sections** partira vers **14h45** de l'école maternelle, passera par l'élémentaire Jean MACE puis fera le tour de l'école.

**Les élèves de MS et de GS ne mangeant pas au restaurant scolaire ne viendront déguisés que l'après-midi. Pour les autres, le déguisement sera apporté dès le matin dans un sac.**

Après les défilés il y aura **un goûter** en classe, à cette occasion nous demandons aux parents d'apporter des crêpes, des bugnes, des gâteaux...  
**à déposer le matin dans les classes.**

### **Attention :**

**Pour des raisons de sécurité, nous demandons expressément aux parents spectateurs de ne pas s'inclure au cortège, et encore moins d'isoler un enfant (même s'il s'agit de son fils ou de sa fille).**

**Merci aux parents spectateurs de rester toujours aux abords du défilé.**

**De plus, par sécurité, l'usage de serpentins et de confettis n'est pas autorisé durant le défilé. Ils seront réservés à la cour de récréation de l'école maternelle.**

**Nous vous rappelons que vous ne disposez pas du droit à l'image des autres enfants et que vous ne pouvez donc pas diffuser les images ou vidéos du cortège.**

Pour le défilé, l'école est à la recherche de **parents accompagnateurs** qui seront responsables d'un groupe d'enfants.

Ces parents porteront des signes distinctifs fournis par les enseignants, vous aurez la possibilité de vous inscrire auprès des enseignants avant **le mardi 27 Mars**.

Merci de collaborer afin que cet évènement soit une journée festive pour les enfants et les adultes.